

Direction des pèlerinages du Havre

22 rue Sery 76600 Le Havre

pelerinages@catholique-lehavre.cef.fr

SIRET : 301 690 780 00442 NAF : 9491Z

Immatriculation ATOUT France : IM076110005

Contrat responsabilité civile professionnelle : Mutuelle Saint-Christophe N° : 0000011288066404

N° Garantie financière : Atradius N° : 544019

FICHE INDIVIDUELLE
D'INSCRIPTION N°

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

Pèlerinage « sur les pas de Saint Ignace »

du dimanche 2 novembre au samedi 8 novembre 2025
soit 7 jours et 6 nuits
à retourner le plus tôt possible.

▪ PÈLERIN(S)

Merci de remplir une fiche d'inscription par participant au pèlerinage, en toutes lettres et majuscules.

▪ IDENTIFICATION DU PELERIN

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

E-mail :

▪ PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Nom :

Prénom :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

E-mail :

▪ AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES (RGPD)

J'autorise le Service Diocésain des Pèlerinages rattachés à l'Association Diocésaine du Havre sis à 22 rue Sery 76600 Le Havre à utiliser mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur ce document dans le cadre de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris.

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante :
contactrgpd@catholique-lehavre.cef.fr

▪ DROIT A L'IMAGE

Date de l'autorisation : / / 20.....

Dans le cadre du pèlerinage « Sur les pas de Saint Ignace de Loyola » organisé par le diocèse du Havre

AUTORISE :

- Ma participation à titre gratuit aux séances de prises de vues réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse du Havre du 2 novembre au 8 novembre 2025 lors du pèlerinage.

oui non

- L'utilisation des images réalisées pour leurs publications ou diffusions sur les newsletters ou le site du diocèse. Ainsi, vous reconnaissez et acceptez que votre image et tout ce qui aura pu être filmé par les caméras et/ou photographié vous concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés ou adaptés en tout ou partie par le diocèse du Havre, à titre gracieux.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du diocèse du Havre à l'adresse suivante : 22 rue Sery 76600 Le Havre

Enfin vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

▪ INFORMATIONS SUR LE PÈLERINAGE

▪ DESTINATION

Intitulé du pèlerinage : « Sur les pas de Saint Ignace de Loyola »

Date de départ : dimanche 2 novembre 2025

Date de retour : samedi 8 novembre 2025

Destination : itinéraire de Bilbao à Barcelone

Pays : Espagne

Ville de départ : Le Havre

Ville de retour : Le havre

▪ TRANSPORT : **voyage en car et avion**

▪ HEBERGEMENT (PAR PERSONNE)

Je désire une chambre : 1 lit (single)
 2 lits (twin)
 Couple (double)

Hébergement : en maison religieuse et hôtel.

Je désire partager ma chambre avec :

A défaut, j'accepte de loger avec la personne que vous m'aurez indiquée.

▪ RESTAURATION

PENSION COMPLETE, HORS VIN

Régimes spéciaux à préciser si nécessaire :

- PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Ce pèlerinage implique une bonne condition physique et n'est pas adapté aux personnes à mobilités réduites. Nombreux déplacements à pied.

▪ <u>FORMALITÉS</u>

Merci de vous munir de votre carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité et de votre carte européenne d'assurance maladie.

▪ <u>PRIX ET ANNULATION</u>

PRIX DU PELERINAGE

Ce que le prix comprend :

Transports, hébergement en pension complète et visites guidées des sites.

Prix total TTC : 1710 euros par personne en chambre double.

1810 euros en chambre individuelle. (Dans la limite des possibilités des hébergements)

Versement d'un acompte de 500 euros à l'inscription.

Calendrier de paiement

Solde : au plus tard un mois avant la date de départ

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin.

Chèques à libeller à l'ordre de : ADH – pèlerinages

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

- Frais d'annulation/résolution du contrat

Le voyageur a la possibilité d'annuler le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants par personne sur le prix total du pèlerinage :

Barème d'annulation (sur le prix total du voyage)

- Après l'inscription : l'acompte versé
- 15 jours avant le départ : le prix total du pèlerinage.

ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages.

Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

▪ <u>CONTACT – RESPONSABILITÉ - RÉCLAMATION</u>

- CONTACT

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : pelerinages@catholique-lehavre.cef.fr

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin.

Le pèlerin pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

▪ RESPONSABILITE

La direction diocésaine des pèlerinages du Havre est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenu d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

▪ GARANT FINANCIER DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

L'association diocésaine du Havre a souscrit une garantie financière auprès de Atradius 159 rue Anatole France 92 Levallois Perret. Cette garantie porte le n° 544019

▪ ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

L'association diocésaine du Havre a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la mutuelle saint-Christophe 277 rue saint-Jacques 75256 Paris cedex 05. Cette police d'assurance porte le n° 0000011288066404

▪ CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

▪ RECLAMATION ET MEDIATION

Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages du Havre de toute réclamation, à l'adresse suivante : 22 rue Sery 76600 le havre par lettre avec accusé de réception accompagnée de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

Je soussigné (nom, prénom)

agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information

Fait, en deux exemplaires, à :

Signature (bon pour accord) du pèlerin :

Le : / /